

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Arrêté du 4 juillet 2005 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles et fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

NOR : SOCN0510993A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,
Vu l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) ;
Vu le décret n° 2004-1512 du 30 décembre 2004 de répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 2005,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives destinées au financement des frais de fonctionnement des établissements du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (centres d'accueil des demandeurs d'asile, centres provisoires d'hébergement, centres de transit) imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur de la direction de la population et des migrations du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 2005.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de la population
et des migrations,*
P. BUTOR

A N N E X E

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS (CADA, CPH, CENTRES DE TRANSIT)

RÉGIONS	MONTANTS (en euros)
Alsace.....	7 701 715,00
Aquitaine.....	6 185 367,00
Auvergne.....	3 081 472,00
Basse-Normandie.....	4 050 786,00
Bourgogne.....	8 752 343,00
Bretagne.....	7 344 763,00
Centre.....	9 365 332,00
Champagne-Ardenne.....	4 389 504,00
Corse.....	-
Franche-Comté.....	4 710 487,00
Haute-Normandie.....	6 212 392,00
Ile-de-France.....	25 221 421,40
Languedoc-Roussillon.....	4 548 452,00
Limousin.....	1 791 266,00

RÉGIONS	MONTANTS (en euros)
Lorraine	5 497 619,00
Midi-Pyrénées.....	8 197 207,00
Nord - Pas-de-Calais.....	2 637 868,00
Pays de la Loire.....	9 832 682,00
Picardie.....	6 177 542,00
Poitou-Charentes	3 085 103,08
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 673 126,40
Rhône-Alpes.....	14 490 492,40